

Lettre Ouverte à :

*Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse
Monsieur le Préfet de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Parlementaires de Guadeloupe
Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Maires de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Présidents d'EPCI de Guadeloupe
Madame la Rectrice de l'Académie de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Directeurs, Proviseurs et Principaux des établissements scolaires de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux des Organisations Syndicales de Guadeloupe
Mesdames et Messieurs de la Presse*

Mesdames, Messieurs,

Selon l'Education Nationale, **les ULIS, Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire** sont des « dispositifs ouverts » pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Ils accueillent différents profils d'enfants pouvant présenter des troubles des fonctions mentales ou motrices, des troubles du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement, y compris l'autisme, des troubles de la fonction visuelle, auditive, ainsi que des troubles multiples associés.

Les élèves sont inscrits dans une classe normale de l'établissement correspondant à leur classe d'âge et bénéficient de temps d'apprentissages dans la salle de l'Ulis, encadrés par un enseignant spécialisé qui leur dispense des cours de mathématiques et français et peut reprendre avec eux en soutien des cours d'autres matières lorsque le besoin s'en fait sentir. Ainsi, les ULIS permettent à ces élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

La commune de Capesterre-Belle-Eau accueille 2 collèges : le Collège Sylviane TELCHID à Bonne Espérance Bel Air et le collège Romain Saint-RUF sur l'Avenue Paul Lacavé. Tous deux bénéficient de dispositifs ULIS : 2 ULIS à TELCHID pour un effectif de 16 élèves porteurs de handicaps et 2 ULIS à SAINT-RUF pour un effectif de 29 élèves porteurs de handicaps.

Or depuis quelques années, le collège SAINT-RUF est la démonstration même par le Rectorat de Guadeloupe d'une école de l'Exclusion, d'une école du Harcèlement, d'une école de l'Injustice et de la Déshumanisation !

L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE, VIOLENTE ET HARCELEUSE ENVERS NOS ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP !

Par définition, le **harcèlement** est un mode de persécution consistant à enchaîner de façon répétée des agissements ou des paroles hostiles afin de démoraliser et d'affaiblir psychologiquement la personne qui en est la victime.

La **violence** est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme étant « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès »

Nos enfants capesterriens en sont là à Saint-Ruf !

Fin du mois de mars 2024, les parents d'élèves du collège Germain SAINT-RUF de Capesterre-Belle-Eau apprenaient extrêmement choqués, une fois de plus et pour la quatrième fois consécutive, que leurs enfants atteints d'handicap allaient être amputés d'un de leurs dispositifs ULIS à la rentrée prochaine de septembre 2024, alors qu'ils seraient encore plus d'une vingtaine d'enfants de la commune à y être inscrits : 20 assurément inscrits, car arrivant en 6ème ou passant en 5ème, 4ème et 3ème, plus les 4 enfants voire plus supplémentaires qui arriveront en cours d'année comme à l'accoutumée, parce que leur notification de la MDPH aura tardé ou pour x autres raisons.

Selon le Ministère de l'Education Nationale, notamment l'**article 2.2 de la circulaire MEN n°2015-129 du 21 août 2015** relative à la scolarisation en ULIS des élèves en situation de handicap : « **Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix. Cependant, dans certains cas, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) peut décider de limiter l'effectif d'une Ulis donnée à un nombre sensiblement inférieur si le projet pédagogique ou si les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient. Il peut également augmenter l'effectif d'une Ulis donnée si la mise en œuvre des PPS des élèves le permet...** »

Or, Saint-Ruff est la démonstration même par le rectorat de Guadeloupe d'un collège victime de violence et d'harcèlement académique : les chiffres parlent d'eux-mêmes !

TABLEAU DES EFFECTIFS ULIS PAR AN COLLEGE ST-RUFF		
Année Scolaire	Effectif	Nombre d'ULIS
2020-2021	30	3
2021-2022	39	3
2022-2023	30	3
2023-2024	29	2
2024-2025	20	1

- En septembre 2020 : l'effectif des élèves inscrits en ULIS au collège SAINT-RUF était de 30 pour 3 dispositifs ULIS, permettant ainsi qu'un enseignant spécialisé gère 10 élèves en situation de handicap, à différents niveaux de classe ;
- En septembre 2021 : le nombre d'élèves inscrits passait de 30 à 39 sans pour autant que l'administration académique ne décide d'augmenter à 4 le nombre d'ULIS. Ainsi, au lieu des 10 enfants à gérer, chaque enseignant spécialisé en avait 13, augmentant les difficultés d'enseignement pour l'enseignant comme pour les enfants du fait de la multiplicité des pathologies et des niveaux de classe des enfants ;
- Septembre 2022 : le nombre d'élèves inscrits repassait à 30 pour 3 dispositifs ULIS, repositionnant 10 élèves face à un enseignant spécialisé ;
- Septembre 2023 : La méchanceté de l'académie de Guadeloupe et la volonté de sabrer les dispositifs des enfants de Capesterre-Belle-Eau porteurs de handicap étaient encore plus manifeste puisque malgré le fait que Saint-Ruf ne perdait qu'un seul enfant, passant de 30 à 29 inscrits, l'administration rectorale a tout bonnement supprimé le 3ème dispositif, faisant en sorte qu'au lieu de positionner un enseignant devant 10 élèves, c'est finalement, tenez-vous bien : 16 élèves porteurs de handicaps qui étaient entassés dans le premier ULIS, défiant tout entendement, le reste étant parké **kon bèf** dans le second dispositif !
Mais mieux encore, nous avons appris que cette ULIS de 16 élèves n'a pu être maintenue qu'après de nombreux courriers de l'enseignant spécialisé qui avait déjà été sacrifié et envoyé en SEGPA dans une autre classe du collège. Ainsi, après moult tergiversations de l'administration académique, c'est finalement parce que les 16 enfants porteurs de handicap étaient déjà inscrits à Saint-Ruff mais démunis de leur dispositif que cette administration perfide s'est résignée devant une telle aberration à rouvrir l'ULIS en novembre, faisant perdre plus de 2 mois aux élèves !
- Septembre 2024 : l'Académie de Guadeloupe a déjà annoncé ses intentions scélérates avec la suppression du second dispositif ULIS alors que les enfants seront plus d'une vingtaine ! Au final, pour l'année scolaire 2024-2025 :
 - Un seul dispositif ULIS pour 23, 24 voire plus d'enfants porteurs de handicap !
 - Un seul enseignant spécialisé face à 24-25 enfants à pathologies différentes, à difficultés scolaires variées et pour tous les niveaux du collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème} ! **Mimi-y !!!!!**

Cela fait 4 ans que l'administration académique de Guadeloupe joue avec les nerfs des familles capesterriennes : ballotés, parkés, menacés de suppression, découragés, tirillés, maltraités harcelés, par l'Administration Rectorale de Guadeloupe, les familles capesterriennes et leurs enfants porteurs de handicap sont les victimes de cette administration scélérate et méchante :

Car de logique mathématique, vous l'aurez compris, il n'y en n'a aucune !

Et dans le même temps, au collège TELCHID, il existe bien 2 ULIS pour tenez-vous bien : 16 enfants en situation de handicap, soit 8 enfants affectés à chaque ULIS.

Cette décision arbitraire, inhumaine et scélérate d'une administration rectorale pour le moins particulière servant finalement des intérêts douteux, serait soutenue par le maire de Capesterre Belle-Eau, Jean-Philippe COURTOIS, à des fins et calculs politiques inavoués...

Comme si réduire ces dispositifs dans nos communes de Guadeloupe revenait à ne pas être une commune Paria et donc Fichée ; Comme si supprimer les ULIS revenait à vouloir cacher les effets de la Chlordécone sur notre population et singulièrement, nos enfants ... !

En effet, malgré les courriers et communiqués des syndicats et des parents d'élèves, malgré les tentatives de sollicitations des parents d'élèves lors des manifestations publiques, ces derniers n'ont eu en retour que mépris puisque la garde rapprochée de la Rectrice aurait refoulé les parents durant une manifestation sportive au gymnase de Capesterre-Belle-Eau ; Quant au maire Courtois, il aurait choisi de ne pas s'arrêter et les écouter malgré l'interpellation des familles, alors qu'il passait en voiture devant leur piquet de mobilisation.

Et comme le soulignait le syndicat UNSA dans un courrier envoyé le 29 mars à la Rectrice : « **Jusqu'en 2022, le Collège Germain SAINT-RUF, bénéficiait de trois dispositifs ULIS. La fermeture successive de deux de ces dispositifs en deux ans, malgré un effectif constant de 20 élèves, soulève des questions quant aux motivations réelles derrière ces décisions et leur conformité avec les orientations nationales en matière d'éducation inclusive** ».

YO PA NI NANM, YO MÉCHAN ! YO VLÉ TCHOUYÉ TIMOUN ANNOU !

Quel est donc leur intérêt ?

Si ce n'est que de décourager les familles d'enfants en situation de handicap !

Si ce n'est que de réduire les chances de réussite de nos enfants, déjà amoindris, désavantagés du fait de leur propre handicap !

Si ce n'est que de la méchanceté pure et gratuite de la part du Rectorat mais également des élus, Mairie, Département ayant pourtant la charge des collèges, des sénateurs et politiques en général, interpellés eux aussi par les familles...

Car finalement en réduisant les dispositifs comme peau de chagrin, ils voudront envoyer ces enfants devenus encombrants dans d'autres ULIS : au collège Sylviane TECLCHID voire même dans d'autres communes... Ces enfants qui résidaient pourtant à proximité du collège tant et si bien que leurs parents les récupéraient à la pause méridienne afin de les faire manger à la maison et les ramenaient à l'école 14h00.

Supprimer ce dispositif ULIS, c'est bouleverser leur quotidien ; c'est entraîner des frais supplémentaires, c'est les faire se lever très tôt pour prendre la route des embouteillages (même à TELCHID...), c'est bousculer le quotidien d'enfants fragiles, c'est rajouter du stress aux familles.

Ces responsables en sont parfaitement conscients : changer le quotidien et l'environnement d'enfants en situation de handicap n'a en effet rien d'anodin. Souvent hyper-sensibles, parfois anxieux, la moindre modification de leurs habitudes peut entraîner des réactions inattendues de leur part. De quoi légitimement inquiéter les parents.

CAPEPEG, DE TOUS LES COMBATS POUR SAUVER NOS PARENTS ET NOS ENFANTS !

Aux côtés de nos familles Capesterriennes nous n'exigeons pas 1, pas 2, mais 3 dispositifs ULIS !

D'ores et déjà, sachez que nous ne resterons pas là sans bouger :

- **Car nous sommes condamnés à nous mettre en mouvement pour mettre un terme à cette situation et agir pour la santé et la réussite de tous les élèves de Guadeloupe, l'avenir de notre Pays !**
- **Car nous avons l'intime conviction que si notre population et singulièrement nos enfants souffrent de tant de maux, ce n'est que la conséquence de L'EMPOISONNEMENT DE NOS TERRES ET NOTRE EAU A LEUR CHLORDECONE !**

Dans l'attente, recevez, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités, nos salutations respectueuses.

Pour le CAPEPEG

Le Secrétaire de CAPEPEG



Ruddy TESSIER – ☎ 0690 392 572

La Présidente de CAPEPEG



Alexandra ZAÏRE – ☎ 0690 849 237